3,5-LUTIDINE FOR SYNTHESIS MSDS

n° CAS: 591-22-0 MSDS

LABORATORY REAGENTS
& FINE CHEMICALS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

:

 Numéro CE
 : 209-708-6

 n° CAS
 : 591-22-0

 Code du produit
 : 4454L

Structure chimique : H₃C

H₃C CH₃

Synonymes : 3,5-Dimethylpyridine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.

107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires H318

graves/irritation oculaire,

Catégorie 1

Liquides inflammables, H226

Catégorie 3 Toxicité aiguë (par voie

H312

cutanée), Catégorie 4 Toxicité aiguë (par

.

inhalation), Catégorie 4

H332

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

H302

orale), Catégorie 4 Corrosif/irritant pour la

H315

www.lobachemie.com 28/02/2013 1/11

Fiche de données de sécurité

peau, Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition unique,
Catégorie 3

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R20/21/22 Xi; R41 Xi; R36/37/38 R10

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS05

GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

H315 - Provoque une irritation cutanée H318 - Provoque des lésions oculaires graves H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : 3,5-LUTIDINE For synthesis

n° CAS : 591-22-0 Numéro CE : 209-708-6

www.lobachemie.com 28/02/2013 2/11

Fiche de données de sécurité

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se Premiers soins après contact avec la peau :

doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette). Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de Premiers soins après contact oculaire

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la : L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce peau

fait causer un danger sérieux pour la santé. Nocif par contact cutané. Provoque une

irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après ingestion L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la

santé

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des Mesures générales

charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

www.lobachemie.com 28/02/2013 3/11

Fiche de données de sécurité

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

2

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.

Conditions de stockage

Matières incompatibles

: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec.

: Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 28/02/2013 4/11

Fiche de données de sécurité

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un masque adéquat.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Clear colorless to yellow.

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide et vapeurs inflammables

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 28/02/2013 5/11

Fiche de données de sécurité

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Cutané: Nocif par contact cutané. Inhalation: Nocif par inhalation. Oral: Nocif en cas

d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes : Peut

cibles (exposition unique)

: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé

humaine et symptômes possibles

: Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 28/02/2013 6/11

Fiche de données de sécurité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal

recommendations

: Éliminer le contenu/récipient dans ...

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant

inflammables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1993

 N° ONU (IMDG)
 : 1993

 N° ONU (IATA)
 : 1993

 N° ONU (ADN)
 : 1993

 N° ONU (RID)
 : 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

d'expédition/Description (ADR)

Proper Shipping Name (IMDG) : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. Désignation exacte : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

d'expédition/Description (IATA)

Désignation officielle pour le transport : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(ADN)

Désignation exacte : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

d'expédition/Description (RID)

Transport document description (ADR) : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III, (D/E)

Description document de transport (IMDG) : UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., 3, III
Description document de transport (IATA) : UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., 3, III
Description document de transport (ADN) : UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., 3, III
Description document de transport (RID) : UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., 3, III

: 3

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 3

www.lobachemie.com 28/02/2013 7/11

Fiche de données de sécurité

3

: 3

: 3

: 3

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport : 3

(RID)

Etiquettes de danger (RID) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : III
Groupe d'embllage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'embllage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

www.lobachemie.com 28/02/2013 8/11

Fiche de données de sécurité

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

: 274, 601, 640E Disposition spéciale (ADR)

Quantités limitées (ADR) : 5L Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)

: MP19

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

: T4

Dispositions spéciales pour citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: TP1, TP29

Code-citerne (ADR) : LGBF Véhicule pour le transport en citerne : FL Catégorie de transport (ADR) : 3 : V12

Special provisions for carriage - Packages (ADR)

Dispositions spéciales de transport -

Exploitation (ADR)

: S2

: 30 Danger n° (code Kemler)

Panneaux oranges

30 1993

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : •3YE

- Transport maritime

Special provision (IMDG) : 223, 274, 955

Quantités limitées (IMDG) : 5 L Quantités exceptées (IMDG) : E1

Packing instructions (IMDG) : P001, LP01 IBC packing instructions (IMDG) : IBC03 Tank instructions (IMDG) : T4

Tank special provisions (IMDG) : TP1, TP29

EmS-No. (Fire) : F-E : S-F EmS-No. (Spillage) Stowage category (IMDG) : A N° GSMU : 127;128

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et

cargo (IATA)

: E1

Quantités limitées avion passagers et

cargo (IATA)

: Y344

Quantité nette max. pour quantité limitée

avion passagers et cargo (IATA)

: 10L

Instructions d'emballage avion passagers

et cargo (IATA)

: 355

Quantité nette max. pour avion passagers : 60L

et cargo (IATA)

www.lobachemie.com 28/02/2013 9/11

Fiche de données de sécurité

Instructions d'emballage avion cargo : 366

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 220L

(IATA)

Disposition particulière (IATA) : A3 Code ERG (IATA) : 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1

Dispositions speciales (ADN) : 274, 601, 640E

Quantités limitées (ADN) : 5 L Quantités exceptées (ADN) : E1 Transport admis (ADN) : T

: PP, EX, A Equipement exigé (ADN) Ventilation (ADN) : VE01 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1

Disposition particulière (RID) : 274, 601, 640E

Quantités limitées (RID) : 5L Quantités exceptées (RID) : E1

Packing instructions (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à

l'emballage en commun (RID)

: MP19

: TP1, TP29

: T4

Instructions de transport en citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour

vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF

Catégorie de transport (RID) : 3 Dispositions spéciales relatives au : W12

transport - Colis (RID)

Colis express (RID) : CE4

: 30 Numéro d'identification du danger (RID)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

3,5-LUTIDINE For synthesis is not on the REACH Candidate List

3,5-LUTIDINE For synthesis is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

www.lobachemie.com 28/02/2013 10/11

Fiche de données de sécurité

Allemagne

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Recommandations règlementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Causes serious eye damage
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
R10	Inflammable
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 28/02/2013 11/11